

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du lundi 07 octobre 2024

Conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

Objet :

Procès-verbal de séance du
Conseil Municipal
du lundi 07 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à vingt heures dix, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, dans la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jany PÉRONNET, Maire.

Date de convocation : **02 octobre 2024**

Présents :

Mmes BARREAU, CLISSON, FRANCHINEAU, GEFRE, LE ROUX, MACAUD, MEURVILLE, MICHAUD, RACAUD, MM. BRÉMAUD, GUILLOT, HERVO, MAITRE, MIGEON, PÉRONNET et SAPIN ;

Absents :

Mme DEFAYE, MACAUD, MM. DAVÉRAT, PANOUILLOT ;

Secrétaire de séance : Monsieur Marc BRÉMAUD

Ordre du jour :

1. Réhabilitation de la mairie : restitution de l'étude faisabilité
2. Complexe sportif : révision du projet
3. Etude de faisabilité pour la construction d'un habitat inclusif
4. Ouverture de poste
5. Retrait de la délibération n°2024-81
6. Point sur les travaux, chantiers en cours et des commissions
7. Questions et informations diverses

Les points n°1 « approbation du procès-verbal » et 6 « Convention de servitude Gérédis » sont retirés de l'ordre du jour.

1. Réhabilitation de la mairie : restitution de l'étude faisabilité

Monsieur le maire introduit le sujet en rappelant que par délibération n°2024-10 du 15.01.2024 l'assemblée a acté le lancement d'une étude de faisabilité sur la réhabilitation du bâtiment de la mairie. En effet, l'avenir du bâtiment est à prendre en considération tant au niveau de ses fonctionnalités (pôle administratif regroupant plusieurs services et partenaires) qu'au niveau structurel (arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 sur les mises aux normes d'accessibilité).

Ainsi, le périmètre de l'étude devait traiter trois scénarii :

- Scénario n°1 : La rénovation du bâtiment et de ses abords sans modification majeure pour répondre aux critères d'urgences (réglementaires et structurels) ainsi qu'aux conditions de travail des agents ;
- Scénario n°2 : La réhabilitation totale du bâtiment et de ses abords (structure, distribution, énergie, confort, environnement...);
- Scénario n°3 : La réhabilitation totale conjuguée à une extension et reprise des abords

A la suite d'une consultation, le conseil municipal a retenu l'architecte Fardin de Bressuire qui a travaillé sur le sujet en collaboration avec un groupe de travail composé d'élus et d'agents.

Le maire cède la parole au prestataire Monsieur Fardin présent pour la restitution du fruit de ce travail.

Monsieur Fardin explique les différentes phases de l'étude qui a débuté avec un relevé des existants. Ainsi la collectivité dispose désormais de plan côté du bâtiment. A ce jour la surface utile du bâtiment est de 932 m² pour 1 salle de théâtre, 10 bureaux, 3 salles de réunion et 2 salles de pause (cuisine et CIAS) et la salle d'archive au 2^{ème} étage.

Il présente ensuite les résultats des 3 scénarii :

| Scénario n°1 | Scénario n°2 | Scénario n°3 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description | | |
| Pas de modification de la salle de théâtre Mise à niveau du bâtiment (accessibilité) Création d'un ascenseur en intérieur Isolation Aucune modification architecturale extérieure (sauf menuiserie) Redistribution mineure des locaux (salle de conseil en RDC, création d'une salle d'archive au RDC, création de WC à l'étage, et création de 3 bureaux supplémentaires) | Pas de modification de la salle de théâtre Mise à niveau du bâtiment (accessibilité) Création d'un ascenseur en intérieur Isolation Aucune modification architecturale extérieure (sauf menuiserie) Redistribution totale des locaux (nouvelle salle de conseil en RDC, création d'une salle d'archive au RDC, création de WC à l'étage, création de 2 bureaux supplémentaires, 2 salles de réunion au lieu de 3) | Pas de modification de la salle de théâtre Mise à niveau du bâtiment (accessibilité) Création d'un ascenseur en extérieur Isolation Modification architecturale : démolition reconstruction d'une extension Redistribution totale des locaux et extension (nouvelle salle de conseil en RDC plus grande, création d'une salle d'archive au RDC, création de WC à l'étage, création de 5 bureaux supplémentaires, 2 salles de réunion au lieu de 3, partie CIAS modulable pour créer de nouveaux bureaux ou autres) |
| Surface utile | | |
| 918 m ² | 916 m ² | 1 170 m ² |
| Estimation des travaux HT (hors maîtrise d'œuvre, diagnostic, contrôle divers etc.) | | |
| 980 000 € | 1 144 000 € | 1 452 000 € |

A l'issue de la présentation, le maire remercie l'architecte et son équipe pour cette étude de faisabilité.

Jany Péronnet sonde les élus pour connaître leur avis qui est globalement positif.

Joëlle Franchineau commente cette étude de faisabilité qui a été très utile. Nous avons maintenant une estimation globale pour prévoir notre budget et nous sommes en mesure de faire des choix. Toutefois, elle indique que la décision ne pourra être prise ce soir mais seulement après la création de la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal prend acte de cette restitution. Aucune délibération n'est à prendre pour le moment.

2. Complexe sportif : révision du projet

Monsieur le maire rappelle que les résultats de l'étude de faisabilité technique et financière du projet d'aménagement du complexe sportif situé rue du stade, ont été présentés par le cabinet VIC OUEST lors de la séance du 10 juin 2024.

Pour rappel, le cabinet a présenté le scénario n°4 qui intègre les équipements suivants :

- Un terrain de football à 11 homologué de 105 x 68 ml en gazon synthétique
- Un terrain de football à 8 de 55 x 70 ml en gazon synthétique
- Un terrain de tennis extérieur
- Un terrain de basket (3 x 3)
- Un terrain multisports (12 x 24 ml)
- Deux couloirs de course – piste d'athlétisme
- Une tribune de 150 places
- Un club house (tennis)

L'étude traite par ailleurs la zone périphérique au niveau du stationnement et les cheminements piétons en provenance du bourg et rejoignant le quartier scolaire.

A l'issue de la présentation financière, les estimations se chiffraient à un montant de 3 112 200 € HT pour un projet intégrant la construction des tribunes et 2 336 250 € HT sans tribunes.

Le maire informe que le 24 septembre 2024, la cheffe de projet Petite Ville de Demain a réuni les potentiels financeurs. Des subventionnements sont possibles sur certaines parties mais ils seront loin de couvrir le projet. De plus la commission des finances qui s'est réunie 1^{er} octobre 2024, indique que les ressources de la collectivité ne pourront pas supporter un tel projet en l'état actuel.

Le maire propose aux élus de redéfinir les besoins et le périmètre du projet afin d'en diminuer les coûts. Il précise que les financements sont très restreints puisqu'évalués à seulement 300 000 €. Il pense qu'il faut réduire les ambitions et la taille du projet tout en répondant aux besoins des utilisateurs. Il propose donc de réunir un nouveau groupe de travail qui sera constitué de Marc Brémaud, Eric Guillot, Jean-René Hervo, Pierre Maitre, Joël Sapin, Géraldine Racaud et Joëlle Franchineau. La date de réunion est fixée au mardi 05 novembre 2024 à 17h à la mairie.

Joëlle Franchineau est d'accord sur le fait de repréciser les besoins et pouvoir nous même « s'auto-limiter ».

Jany Péronnet présente un devis de VIC Ouest pour une étude complémentaire pour un montant de 6 500 € HT. Jean-René Hervo indique qu'il vaut mieux redéfinir le cahier des charges, puis faire actualiser le devis en fonction des besoins, plutôt que de le signer maintenant. Les élus sont d'accords.

Joëlle Franchineau rappelle les premiers besoins : avec la construction du nouveau collège il y a un terrain d'entraînement en moins, les pistes d'athlétisme et de saut en longueur sont en très mauvais état et il n'y a plus de terrain polyvalent. Il faut donc répondre en priorité à ces besoins. Marc Brémaud précise que lors réunion des financeurs, le responsable jeunesse et sport a préconisé d'aménager des terrains polyvalents type futsal (utiliser aussi bien par les filles que les garçons contrairement au terrains multisport classique).

Joëlle Franchineau ajoute qu'en revoyant le projet, il n'y aura pas de tribunes à démolir/reconstruire donc baisse des coûts.

Joël Sapin propose d'aborder le sujet par le biais des finances. Peut-être définir d'abord une enveloppe budgétaire et demander un projet qui entre dedans. Joëlle Franchineau admet que la proposition de Monsieur Sapin est intéressante, à condition que l'on définisse les priorités en matière d'investissement avec un budget pluriannuel.

Entendu ces exposés, le Conseil Municipal souhaite donc poursuivre l'étude de ce projet, redéfinir les priorités ainsi qu'un nouveau cahier des charges et éventuellement une enveloppe budgétaire. Une demande d'étude complémentaire peut-être envisagée auprès de VIC Ouest après définition des besoins par le groupe de travail.

3. Etude de faisabilité pour la construction d'un habitat inclusif

Monsieur Péronnet informe que l'EHPAD (CCAS) de Secondigny est en réflexion sur un projet de création d'habitat inclusif à proximité du centre bourg de Secondigny. De ce fait l'établissement a commandé une étude de faisabilité technique et financière afin d'évaluer le potentiel de ce projet.

La commune étant labellisée « Petites Villes de Demain », elle peut bénéficier de financements de la banque des territoires pour la réalisation d'études.

Le projet de l'EHPAD entre dans le cadre de la revitalisation du territoire, par conséquent, en accord avec la banque des territoires et le département, la commune de Secondigny a la possibilité de faire bénéficier l'EHPAD (CCAS) de ce dispositif afin d'obtenir une subvention pour financer une partie de l'étude via les fonds « Petites Villes de Demain ».

Pour ce faire la commune doit porter la demande de subvention auprès du département (intermédiaire) et conclure un partenariat avec l'EHPAD. Le plan de financement de cette étude sera porté sur la délibération. Par ailleurs, le partenariat Commune/EHPAD prend forme d'une convention stipulant l'engagement de la commune à reverser la subvention à l'EHPAD.

Jany Péronnet précise qu'il s'agit d'une formalité administrative, l'EHPAD ne pouvant pas percevoir directement la subvention.

Concernant le projet en lui-même, Madame Franchineau précise que la commune devra envisager de vendre une partie de la parcelle de la Bartière à l'EHPAD comme initialement prévu.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ⇒ De solliciter un financement de l'étude auprès de la banque des territoires pour le compte de l'EHPAD dans le cadre « Petites Villes de Demain » ;
- ⇒ De valider le plan de financement :

| DEPENSES – HORS TAXE | | RECETTES | | |
|----------------------|----------------|-------------------------|-----|----------------|
| Etude | 5 715 € | Financement par l'EHPAD | 50% | 2 857 € |
| | | Subvention PVD | 50% | 2 857 € |
| TOTAL | 5 715 € | TOTAL | | 5 715 € |

- ⇒ D'accepter d'établir une convention de partenariat avec l'EHPAD permettant à la commune de reverser les fonds ainsi obtenus ;
- ⇒ Prévoir les crédits au budget en recettes et dépenses ;
- ⇒ D'autoriser monsieur le maire à signer tout document concernant cette affaire.

4. Ouverture de poste

Jany Péronnet informe de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a créé l'article L2122-19-1 du code général des collectivités territoriales qui instaure que pour assurer les fonctions liées au secrétaire de mairie dans les communes de moins de 3500 habitants, le maire nomme UN agent aux fonctions de secrétaire général de mairie.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 2028 dans les communes :

- De moins de 2000 habitants le poste de secrétaire général de mairie devra être pourvu obligatoirement en Catégorie B ou A ;
- De 2000 à 3500 habitants le poste de secrétaire général de mairie devra être pourvu obligatoirement en Catégorie A ;

La loi crée aussi une promotion interne dérogatoire qui permettra un avancement de carrière plus rapide qu'en catégorie C, pour les agents exerçant déjà les fonctions de secrétaire de mairie en catégorie C (sous conditions cumulatives).

Dans notre commune, Madame Aurélie Fonteneau a été nommée par le maire pour exercer les fonctions de secrétaire générale de mairie. Madame Fonteneau est agent de catégorie C et répond à toutes les conditions pour pouvoir obtenir le grade de rédacteur (catégorie B) grâce à la promotion interne dérogatoire. Un dossier a donc été présenté auprès du centre de gestion et les décisions devraient être connues mi-octobre.

Aussi, dans la mesure où il y a de fortes chances que la demande aboutisse, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste de secrétaire générale au grade de rédacteur (catégorie B) afin que Madame Fonteneau soit promue.

Ainsi les fonctions qu'elle occupe déjà depuis 5 ans seront mieux en adéquation avec son grade.

Géraldine Racaud demande si au niveau de la commune nouvelle cela ne posera pas de problème d'avoir plusieurs agents de catégories B. Monsieur Péronnet informe qu'un organigramme est déjà projeté, celui-ci cadre les responsabilités de chacun en fonction de son grade.

Il est précisé que la commune nouvelle doit obligatoirement avoir un agent de catégorie A au poste de direction. La secrétaire de mairie d'Allonne dispose de ce grade, c'est donc elle qui est légitime au poste. Lors de son départ en retraite, Madame Fonteneau devra obtenir le grade de catégorie A, si elle souhaite évoluer dans sa carrière. Néanmoins, il faut noter que dans le cadre de la commune nouvelle Madame Fonteneau va perdre le bénéfice pécunier de sa NBI (nouvelle bonification indiciaire), puisqu'elle ne sera plus secrétaire générale de Mairie (elle accèdera au poste de secrétaire adjointe).

Il est précisé aussi que l'accès à ce grade est important pour ne pas bloquer l'agent dans sa carrière au regard de cette nouvelle loi. En effet, sans le grade de catégorie B, l'agent ne pourra pas postuler à d'autres postes de secrétaires générales de mairie.

Géraldine Racaud dit que la collectivité prend le risque de voir l'agente partir si elle obtient ce grade afin de percevoir la NBI qu'elle aura perdu dans le cadre de la commune nouvelle. Monsieur Péronnet informe qu'une compensation peut être faite sur le régime indemnitaire.

Eric Guillot dit que Madame Fonteneau doit passer l'examen pour passer en catégorie A. Il est précisé que pour passer en catégorie A il faut d'abord être en catégorie B, d'où l'ouverture du poste et cette promotion interne dérogatoire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ⇒ D'ouvrir le poste de « secrétaire générale » au grade de rédacteur (Catégorie B) et de le porter au tableau des effectifs qui sera modifié ;
- ⇒ D'ordonner l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi au budget ;
- ⇒ De charger monsieur le maire des procédures et formalités nécessaires et de la publicité réglementaire ;
- ⇒ De charger monsieur le maire de la nomination.

5. Retrait de la délibération n°2024-81

Monsieur le maire certifie que la délibération n°2024-81 du 09 septembre 2024 doit être retirée au motif que la commune ne peut mettre en vente la partie de la parcelle AC0202 située rue du Poitou. Effet cette parcelle a déjà fait l'objet d'une cession à titre gratuit au Conseil Départemental par délibération du 10 juin 2024.

Le retrait signifie que l'acte est réputé n'avoir jamais existé et n'avoir produit aucun effet juridique. Il est donc retiré à compter de sa date d'adoption.

Il précise que le conseil départemental est informé de la proposition d'achat des riverains et qu'il doit en faire son affaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ⇒ De retirer du registre la délibération n°2024-81 du 9 septembre 2024 au motif que la parcelle AC0202 a déjà fait l'objet d'une cession dans une précédente délibération.

6. Point sur les travaux, chantiers en cours et des commissions

Commission urbanisme, voirie, réseaux et environnement :

Marc Brémaud demande de déplacer le panneau d'entrée de bourg rue des Charentes pour sécuriser le chemin de randonnée du bois de l'Aumônerie.

Eric Guillot signale un gros trou au niveau d'une bouche incendie rue du Poitou.

Géraldine Racaud signale que dans la rue des cerisiers, suite au défaut d'entretien d'une habitation, la végétation dépasse sur l'espace public. Marc Brémaud l'informe qu'un courrier a été envoyé au propriétaire.

Défense incendie : suite aux actualités récentes sur les dispositifs incendie de type « bâches ou outres », une réunion est prévue avec les maires des Deux-Sèvres, l'Association des maires et le SDIS sur le sujet.

Monsieur Hervo explique qu'une polémique est née d'un maire pompier de Charente-Maritime. Ce type de réserves d'eau est censé permettre l'intervention des pompiers dans chaque village, mais son utilité est remise en question. Le coût et l'esthétique du dispositif ne convient pas aux édiles.

Ombrière : début de chantier mi-octobre.

Pont de la Vieille Touche : le dossier suit son cours.

Commission finances et budgets :

Joëlle Franchineau fait le point sur la réunion du 02 octobre 2024. La synthèse du compte financier en cours d'année ne nécessite pas d'ajustement. La commission a tenté de prioriser les projets au niveau budgétaire et recommande de faire un budget pluriannuel d'investissement en voirie. Les priorités ressorties sont le complexe sportif (revu à la baisse) et la réhabilitation de la mairie suivant la décision de la commune nouvelle.

Madame Franchineau rappelle toutefois, que l'étude PVD et les concertations de la population démontraient la nécessité de revoir le centre bourg. A ce jour, rien n'est prévu et la population risque de se demander pourquoi la collectivité n'enclenche pas les projets concernant cette étude.

Marc Brémaud ajoute qu'il y aura quand même la voie douce qui relie le centre bourg au collège au collège grâce à l'acquisition du 6quater rue des Cordiers. Madame Franchineau suggère que l'on fasse quelques petits travaux en régie dans le centre bourg notamment l'accès à la Maison Brillaud via la Place du Maréchal Leclerc. Cela donnera quelques signaux à la population.

Liliane Le Roux informe que la commission n'a pas travaillé sur le sujet des loyers de la maison d'assistantes maternelles. Géraldine Racaud pense qu'il faut les consulter pour savoir quel est le budget. Pierre Maitre pense qu'il y aura des choix politiques à faire. Voulons-nous d'un projet rentable ou faisons-nous le choix de supporter une partie des charges pour avoir un nouveau service sur la commune.

Par ailleurs, Madame Franchineau ajoute que la commission finances doit garder en mémoire les transactions envisagées par la CCPG. Tout ne pourra pas être fait.

Commission gestion du personnel : une délibération de mise à jour du RIFSEEP (régime indemnitaire) sera à prendre en novembre après avis du Comité Social Territorial afin de créer les emplois et grades de rédacteurs.

Commission biens communaux :

Une réunion prévue le vendredi 18 octobre 2024 à 15h afin de faire un bilan des visites des bâtiments.

Pierre Maitre fait le point sur les affaires :

- **Locatif Longeais** : logement débarrassé et nettoyé. La commission est en attente de devis pour le remplacement des radiateurs, des sanitaires, de la ventilation etc.
- **Îlot de la Vendée** : un « test opérateur » dans le cadre de l'étude de faisabilité a été réalisé par le cabinet d'étude. Deux-Sèvres Habitat semble intéressé par le projet suivant quelques conditions : la commune cède le foncier gratuitement et subventionne chaque logement à hauteur de 8 000 €. Le coût total de l'opération pour la commune serait compris entre 74 835 € et 90 835 € (achat du foncier déjà réalisé et suivant le nombre de logements). Opération bien inférieure à 1 714 000 € HT de travaux estimés en cas de réalisation de projet par la collectivité.
- **Îlot de la Charmille** : les réseaux seront retirés courant octobre puis intervention de l'entreprise en novembre. A noter le coût supplémentaire de suppression de réseaux : 5 333 € TTC pour les télécom, 1 382 € TTC pour l'eau et 232 € pour l'électricité.
- **Eglise et presbytère** : fuites de toiture, les travaux sont prévus sous peu.

Commission vie Secondignoise : assemblée générale d'Anim'Secondigny le 25 octobre 2024 à 20h30 au petit théâtre.

Commune nouvelle :

- **Projet politique** : le maire fait un compte-rendu sur les réunions des élus pour préparer la Charte de la commune nouvelle. Le nom de la future commune n'est pas encore décidé.
Joëlle Franchineau souhaiterait que l'ensemble des conseillers municipaux des trois communes soient présents lors de ces réunions. Géraldine Racaud indique que plus il y aura d'élus, plus l'image de notre volonté sera portée. L'absence des conseillers peut donner le signal que personne ne veut de ce projet.
- **Monsieur le maire fait le point sur la phase opérationnelle, il informe qu'un énorme travail doit être fourni :**
 - **réunion avec le sous-préfet**
 - demande un rapport financier à joindre à la délibération de novembre (demandant la création)
 - indique que les élus devront se réunir dès le 2 janvier pour les élections
 - indique l'impact sur la gouvernance du CCAS et de l'EHPAD
 - **réunion avec le Conseiller aux décideurs locaux (finances)**
 - Impact sur la fiscalité
 - Impact sur les budgets
 - Impact sur les régies
 - **faire le point sur la réunion avec le centre de gestion**
 - Avis du CST obligatoire pour la délibération de novembre
 - Rapport sur le personnel à produire avant le 16 octobre pour passage en CST du 12 novembre

7. Questions et informations diverses

Géraldine Racaud se porte relais du club Dynamic Gymnastique Volontaire. A compter de novembre, le club ne pourra plus bénéficier des créneaux du vendredi matin au dojo car ils seront utilisés par le collègue. Le club demande à la commune si elle est en mesure de lui fournir une autre salle et Madame Racaud pensait à la salle du palet. Elle demande si cela est possible et de la faire visiter à la présidente du Club. Elle insiste pour qu'une solution soit trouvée afin de ne pas voir fermer cette section et mettre en danger le club.

Le Maire indique que la salle du palet n'est pas attitrée qu'au club et que d'autres associations peuvent l'utiliser. Monsieur Brémaud prendra contact avec la présidente du club Dynamic Gymnastique Volontaire.

Le maire informe que Média Poste a fait une erreur de distribution d'une partie des bulletins d'information du mois de septembre. En effet, suite à une erreur de frappe de leur part, les documents ont été distribués au code postal 79310 au lieu du 79130. Une demande d'avoir sera faite.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 18 novembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h

Jany PÉRONNET
Président de séance



A blue circular official stamp of the Mayor of Secondign, Deux-Sèvres, with the text "MAIRIE de SECONDIGN" and "79 (Deux-Sèvres)". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Marc BRÉMAUD
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes.